Communiqué de presse

La Municipalité du Mont-sur-Lausanne renonce à la publicité sur son domaine public.

A l'instar d'un mouvement qui a cours dans de nombreuses villes suisses et afin de limiter le développement de l'affichage commercial, la Municipalité a décidé de renoncer totalement à la publicité sur son domaine public et a ainsi résilié la convention d'affichage avec son prestataire. Seul l'affichage commercial sur les domaines privés reste donc autorisé. Il est régi par le règlement communal sur les procédés de réclame.

Cette démarche à l'échelon local vise à prévenir le développement de ce que l'on peut considérer comme une pollution visuelle et qui s'observe dans certains pays voisins au travers de la prolifération anarchique de la publicité invasive. La Municipalité tient à préserver la qualité du paysage de la commune et à concentrer ses démarches publicitaires sur la promotion des activités culturelles et les campagnes et actions d'intérêt public. Quant à l'affichage commercial, il se limite comme évoqué aux domaines privés et est strictement encadré par le règlement communal sur les procédés de réclame.

Contact : M. le syndic Jean-Pierre Sueur, 021 651 91 80, syndic@lemontsurlausanne.ch

Le Mont-sur-Lausanne, le 28 janvier 2019